

Équipe : SC THIONVILLE Bonnetts **B**
 TEMPS MORT / PERIODE /

RÉSULTAT **B**
 FINAL : **N**

COMPÉTITION : N1 Masculine
 LIEU : Thionville
 DATE : 09/03/2024 HEURE : 20h30

**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE NATATION**

RAPPORT DE MATCH - WATER-POLO

IUF	NOMS - PRÉNOMS	NAISS.	X	N°	BUTS
64809	HEGERLE Mathieu	1982	1		
ENTRAÎNEUR					
ENTRAÎNEUR ADJOINT					
SUPPLÉANT					

Code	Période	Code	Période	Code	Période
RÉSULTAT					
1ère PÉRIODE					
2e PÉRIODE					
3e PÉRIODE					
4e PÉRIODE					
PÉNALTÉ					

SECRÉTAIRE :	IUF N° :	CHRONO :	IUF N° :
SECRÉTAIRE :	IUF N° :	30' / 20' :	IUF N° :
JUGE DE BUT :	IUF N° :	JUGE DE BUT :	IUF N° :

TEMPS	B	N	CODE	SCORE	TEMPS	B	N	CODE	SCORE	TEMPS	B	N	CODE	SCORE

Équipe : FRANCS NAGEUR CLUB DOUAI Bonnetts **N**
 TEMPS MORT / PERIODE /

IUF	NOMS - PRÉNOMS	NAISS.	X	N°	BUTS
ENTRAÎNEUR					
ENTRAÎNEUR ADJOINT					
SUPPLÉANT					

Code	Période	Code	Période	Code	Période
RÉSULTAT					
1ère PÉRIODE					
2e PÉRIODE					
3e PÉRIODE					
4e PÉRIODE					
PÉNALTÉ					

Codes : E = Exclusion / B = But / P = Pénalty
 EDAP = Exclusion déf. avec rempl. après 4min.
 A = Accident / R = Réclamation / TM = Temps Mort
 CJ(E) = Carton Jaune (Equipe) / CR = Carton Rouge

	NOMS - PRÉNOMS	IUF	SIGNATURE
DÉLÉGUÉ BLANC			
DÉLÉGUÉ NOIR			
ARBITRE	PEDEN Jérémie	126901	
ARBITRE	SADAoui Camille	154181	
DÉLÉGUÉ F.F.N	BUNEL Patrick	149275	

SIGNATURES DES DÉLÉGUÉS DES CLUBS (concernant les sanctions)

NOTE : L'arbitre est tenu d'informer oralement que le fait de contresigner la feuille de match ne vaut pas reconnaissance ou acceptation des fondements de la faute infligée mais indique seulement que le délégué connaît l'existence de la sanction.